

Le secret

Emmanuel Housset

► **To cite this version:**

Emmanuel Housset. Le secret. Licence. Le secret. Première année de médecine, Caen, France. 1998.
cel-02151188

HAL Id: cel-02151188

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/cel-02151188>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Emmanuel Housset
Université de Caen Normandie
Identité et Subjectivité

Intervention devant les étudiants de première année de médecine à Caen en 1998.

Le secret

Comprendre la nature même du secret est chose difficile parce que tout l'être du secret est de se mettre en retrait, de se refuser. Mais s'il ne va pas de soi de parler d'une telle réserve, qui est mise en œuvre en particulier dans le secret médical, il est particulièrement important de déterminer ce qui fait vraiment l'objet du secret et quelles sont les conditions du secret. Tout ce qui n'est pas encore découvert, tout ce qui est encore inconnu, et toute cachotterie ne sont pas pour autant des secrets. Ou bien il faut distinguer un sens vague et un sens fort du secret. Peut-on notamment définir le secret médical par le simple refus de la parole ? Certes, un médecin doit savoir se taire en ce qui concerne la vie privée, mais le secret médical ne peut être réduit à cela. Un secret n'existe que s'il est d'une façon ou d'une autre partagé, s'il intervient dans une communication et, dans cette mesure, le secret médical est aussi une condition de la parole, une condition du dialogue. Ce qui est entendu dans le secret doit être gardé secret, mais le secret devient ici un espace de parole entre le malade et son médecin. Dès lors, se posent des questions déontologiques sur les limites et les conditions du secret. Est-il absolu ou relatif ? Quelle autorité peut demander la levée du secret médical ? Quelles sont les exceptions au secret ? Cela dit, la question du secret engage également une réflexion sur nos devoirs envers autrui. Le médecin ne doit pas s'interroger simplement

sur les règles qui déterminent la pratique de son métier, mais aussi sur les conditions d'une compréhension d'autrui. Le secret n'apparaît-il pas comme la condition de tout dialogue, de toute parole vraie ? Comment dire les secrets que l'on a si celui qui écoute ne nous respecte pas en respectant le secret. Les rapports du médecin à son malade ne sont ici qu'un cas particulier du rapport de personne à personne. Enfin, derrière les secrets que l'on a il y a le secret que l'on est et dans ce cas le secret prend une signification non seulement déontologique et éthique, mais également métaphysique. La pratique du secret, dont le secret médical est particulièrement exemplaire, ne prend-elle pas sa justification ultime dans le mystère irréductible de la personne ? Il ne s'agit plus alors simplement de protéger la vie privée d'autrui, mais de ne pas se poser comme la mesure d'autrui pour le laisser se dire dans son secret. Avoir affaire à l'homme malade, c'est toujours avoir affaire à l'homme et de ce fait le médecin n'a pas seulement devant lui cette abstraction qu'est la maladie en général, mais la maladie d'un homme, la sienne. Peut-il alors être attentif à sa façon propre d'endurer la maladie en dehors du secret ?

Certes, tout secret n'est pas bon. Il peut prendre la forme du mensonge, qui ne consiste pas nécessairement à dire le faux, mais à s'approprier la vérité. La violence politique ou individuelle s'exerce dès que l'on place certaines vérités hors de la vue des autres. Contre cette violence du secret qui est l'un des caractères de l'obscurantisme, les *Lumières* revendiquent l'usage public de la raison. Certes le secret peut être momentanément légitime, mais il ne saurait constituer un principe de l'action. Il n'y a pas qu'autrui qui me rend dépendant par ses secrets puisque je peux moi-même me rendre prisonnier d'un secret que je pense ne pouvoir dire à personne. Les secrets de famille peuvent transformer la vie en enfer. Dans tous ces cas secret signifie silence, fermeture, exclusion. Mais est-ce là l'essence du secret puisque tous ces secrets ne le sont que par notre propre décret et cesse de l'être dès qu'ils sont dit ? Ces secrets sont même parfois des secrets de polichinelle. Parce que la médecine à une place à part dans le cadre des techniques (le médecin n'est ni un artisan, ni un guérisseur), le secret médical permet de montrer que le vrai secret est tout autre chose qu'une simple cachotterie. Respecter le secret n'est-ce pas fonder la confiance sans laquelle le diagnostic devient difficile justement parce qu'il demande qu'autrui puisse se dire ?

I. Enigme et mystère : les secrets de la nature

Quel est l'objet du secret médical ? En aucun cas le savoir médical ne peut être lui-même un secret dans la mesure où la médecine est une science et qu'il appartient à la nature d'une science de pouvoir être transmise. Certes, cela ne signifie pas que jamais la médecine n'a cherché à dissimuler son savoir-faire, à protéger ses procédés de fabrication, mais que cette attitude, qui n'appartient peut-être pas qu'aux temps anciens, est non scientifique. Seule une science s'enseigne. Ce n'est pas la science qui manie le secret, mais l'ésotérisme en posant un savoir réservé à quelques initiés. On peut même dire que le secret comme dissimulation est un caractère distinctif de la « fausse science » par rapport à la science de science certaine. Parce qu'elle prétend étudier les questions les plus profondes, la fausse science se pare de l'aura du secret qui n'est que le masque d'une ignorance et d'une volonté de domination. Au contraire, toute recherche rationnelle se doit d'être publique et donc de n'offrir aucune opacité. La pratique médicale n'est donc pas un secret et se doit d'être la plus transparente possible.

Il y a certes des secrets dans la nature que le médecin s'efforce de découvrir, mais quel est l'exact statut de ces secrets ? Pour la science moderne ces secrets ne sont que des énigmes déchiffrées peu à peu par les efforts de l'homme. Il n'y aurait aucun mystère irréductible puisque les secrets de la nature disparaîtraient au fur et à mesure de la connaissance. Ces secrets ne seraient ainsi que fortuitement secrets. Pour l'homme de science il s'agit de rendre la nature transparente et de ce fait on ne peut pas dire que la nature est en elle-même secrète parce que cela supposerait de ne plus la comprendre comme une suite d'énigmes dissimulées pour la voir comme se déroband et se voilant elle-même. Les secrets de la nature ne se gardent pas eux-mêmes et ils cessent d'être secrets dès qu'ils sont découverts. Ainsi tous les secrets de la nature sont en droit réductibles même si cet accès de la nature à la transparence est un travail indéfini. Dans la préface à la seconde édition de la *Critique de la raison pure* Kant définit bien le projet de dévoilement des secrets propre à la science moderne : il s'agit de « forcer » la nature à répondre aux questions qu'on lui pose comme un juge force un témoin à répondre à ses questions. Cette analogie avec le juge indique qu'il n'y a pas de mystères dans la nature, mais seulement des énigmes qu'il s'agit de déchiffrer. La nature n'est plus considérée comme en elle-même secrète et ses lois, pour qui sait poser les questions, peuvent être données à voir. Depuis Galilée la nature n'est plus opaque à qui sait la lire en langage mathématique. A partir du moment où

dans la connaissance « la raison n'aperçoit que ce qu'elle produit elle-même d'après ses propres plans » il n'y a plus de place pour des secrets de la nature par lesquels la nature se déroberait elle-même à la connaissance. La science moderne ne se définit donc pas seulement par une nouvelle méthode, mais aussi par une certaine conception métaphysique de la nature. Elle n'est plus comprise comme un cosmos, comme un tout fini et hiérarchiquement organisé qui garderait ses secrets, mais comme un univers ouvert et unifié seulement par l'identité de ses lois et de ses éléments fondamentaux.

On est ainsi en totale rupture avec l'ancienne conception de la nature qui faisait dire à Héraclite « la nature aime à se cacher »¹ Pour Héraclite s'il y a une sagesse dans la nature, l'opération par laquelle elle associe les contraires, et en laquelle tout acte de génération consiste, la nature se plaît à le dissimuler aux regards. Ainsi cette ancienne conception reconnaît une pudeur de la nature qui déterminerait sa phénoménalité propre : tout en se montrant elle se cache. Elle montre les contraires qui s'opposent, mais cache leur complémentarité ou leur complicité. Cette nature qui aime à se cacher est une nature artiste qui laisse voir le résultat de son processus et non son processus lui-même tout comme l'artisan qui n'aime pas qu'on le regarde travailler. Même si la physique ancienne est dépassée, il n'en demeure pas moins qu'une telle conception de la nature et de ses secrets libère de l'illusion moderne d'un accès direct à la connaissance. La science consiste également à apprendre à voir et lire la nature à partir de son apparence et ne peut se contenter de poser des questions et de déchiffrer des énigmes avant toute écoute. Peut-on réduire les lois de la nature aux lois de l'entendement sans manquer le secret de la production silencieuse et infatigable de la nature qui est le secret même de la vie ? Quoi qu'il en soit cette reconnaissance du secret de la nature ou cette négation du secret engage deux compréhensions de l'homme malade et donc deux compréhensions de la médecine et du secret médical. Dans un cas il s'agit seulement de lever les énigmes de telle ou telle maladie en remontant des phénomènes aux causes pour formuler un diagnostic. Dans la seconde attitude il s'agit de considérer que dans l'homme malade la nature aime à se cacher et qu'il faut savoir l'écouter avant de la forcer à répondre à nos questions. Si l'on soutient qu'il n'y a dans la nature que des énigmes qui peuvent être levées alors le secret médical est une dissimulation de ce que l'on a vu ou entendu. Mais si on comprend la nature comme par essence mystérieuse alors le secret médical peut prendre une signification plus positive d'un respect de la pudeur propre à l'homme

¹ Fragment 69(123), *Héraclite*, par Marcel Conche, PUF, 1986, p.254.

malade. L'expression même de « secret médical » demeure donc ambiguë car s'il ne s'agit pas de la dissimulation d'un savoir-faire il peut ou non répondre au secret de ce qu'il y a à connaître.

II Le secret médical comme auto-limitation de la parole .

Le secret médical au sens restreint et moderne n'est qu'une limite posée à la volonté de transparence de toute recherche rationnelle. Le médecin veut chercher la vérité et la dire, mais il ne peut ni ne doit cependant tout dire. S'il peut parler sans limite de la maladie en général, il ne peut pas s'autoriser à dévoiler à un tiers étranger l'état médical d'un individu. Ce savoir n'appartient pas au médecin et il ne peut donc pas en disposer comme il l'entend. Ce silence porte également sur tout ce qui n'est pas médical et qui peut être su par le médecin soit que le malade lui en parle, soit qu'il le voit par lui-même. Si la médecine, elle, n'a rien à cacher, le médecin doit garder dans le secret ce qui lui a été confié dans le secret.

Cette limite avant d'être une norme morale est d'abord une règle déontologique qui définit la pratique de la médecine. Elle se trouve formulée dans le serment d'Hippocrate : **« Quoi que je vois ou entende dans la société pendant l'exercice ou hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas »**.² Cette discrétion contient une double intention. D'une part, elle est une réserve nécessaire pour n'être attentif qu'à ce qui est vraiment médical : observer patiemment le malade sans se laisser distraire par une vaine curiosité. D'autre part, il s'agit de préserver l'intimité d'autrui. Il y a donc une réserve et une modestie qui est propre à l'exercice de la médecine : le médecin n'est pas un simple spectateur qui pourrait se laisser aller au bavardage à propos de tout ce qu'il a vu. Tout ce qu'on lui laisse voir suppose qu'il accepte de ne le voir que comme médecin. Tout ce qui est vu ou entendu doit l'être en fonction de la finalité qui est la guérison et en dehors de cela doit être oublié. La forme actuelle du serment précise encore cet oubli volontaire du médecin : **« Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me sont confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime »**. Le secret médical, parce qu'il définit la forme même de l'attention du médecin, ne

² Raymond Villey, *Histoire du secret médical*, Seghers, 1986, p.10.

peut devenir un instrument de pouvoir qui ferait alors du médecin le maître de la liberté d'autrui. Ne pas respecter cette règle du secret fait qu'un médecin cesse précisément d'être médecin parce qu'il oublie l'intention même qui anime la médecine et qui depuis le commencement lui donne son sens. Le secret médical n'est donc pas une simple règle extérieure à la pratique de la médecine et destinée à limiter la volonté de transparence. Parce que la médecine n'est pas une simple science, mais une science appliquée qui a un but pratique, la guérison (selon l'ancienne médecine, le but était de rétablir un équilibre perturbé), le secret médical appartient à son essence même car sans lui la médecine ne peut poursuivre la fin qui est la sienne.

D'une règle déontologique délimitant et définissant la pratique d'un métier, le secret médical est aussi devenu un droit fixé par la loi. Si au moyen âge le secret médical n'était pas du domaine de la loi, il l'est devenu comme droit au secret de la personne. L'article 378 du code pénal fondé en 1810 le secret professionnel et donne un fondement légal au secret médical : la violation du secret devient un délit pénal : **« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou par profession, ou par fonctions temporaires ou permanentes, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas ou la loi les oblige (ou les autorise) à se porter dénonciateur, auront révélé ces secrets sont punis d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 à 500 francs »**³. L'esprit de cette loi est que tout ce que le médecin entend dans l'exercice de ses fonctions est protégé par le secret. La loi précise donc encore une fois que tout ce que le médecin sait il le sait comme médecin et donc qu'il n'est pas propriétaire des secrets du malade, mais seulement le dépositaire. En 1885 le médecin du peintre Lepage a été condamné pour avoir révélé, pourtant dans le souci de défendre la mémoire de son malade, les causes de son décès. Peu à peu s'impose de respecter les secrets du malade même par exemple dans les publications scientifiques.

Le secret médical est-il absolu ? Comme règle définissant la pratique sociale de la médecine il n'est que relatif puisque la loi peut lever un tel secret, notamment pour les cas de maladie contagieuse. La loi ne vient pas ici contredire la déontologie selon laquelle une profession se donne elle-même ses règles, mais replace l'exercice de la médecine dans la perspective du bien public. La liberté de l'individu, qui le fait propriétaire de ses secrets, se heurte ici à la liberté de tous. Il reste à savoir si la loi peut demander la levée du secret pour des raisons autres que médicales. Peut-on

³ Villey, p.59.

exiger la publicité concernant la santé des gouvernants ? Dans tous les cas il s'agit d'une question de mesure qui manifeste la relativité du secret médical. A un droit relatif, la tranquillité ou la propriété de l'individu, ne peut correspondre qu'un secret relatif.

Contrairement à une comparaison classique, le secret médical diffère en cela du secret de la confession. Ce dernier n'est pas une simple discrétion ou délicatesse qui est exigée du confesseur, mais il est une condition essentielle du sacrement de pénitence. Ce secret lie non seulement le confesseur, mais toute personne qui parvient à la connaissance de l'aveu fait en confession. Ce secret n'est donc pas naturel, mais sacramentel et absolu ; il ressort de l'institution divine de la confession. Même pour les dangers publics les plus sérieux ce secret ne peut être levé. Ce secret ne souffre ni exception, ni modification. Il ne relève pas de la prudence car si tel était le cas le prêtre pourrait révéler ce qui lui a été confié. Le prêtre doit ignorer, en dehors de la confession, tout ce qui lui a été confié parce qu'il ne connaît les péchés que comme représentant de Dieu et non comme particulier. Ne pas respecter ce secret serait un sacrilège et un outrage au sacrement.

L'exercice du secret médical irait de soi s'il n'était qu'une règle extérieure à la médecine qui pourrait être modifiée par la loi. Mais on ne peut nier une tension non négligeable entre règle déontologique et loi politique si le secret médical appartient à l'essence de la médecine. Il peut y avoir une contradiction dans une même personne entre les devoirs du médecin et les devoirs du citoyen. S'il appartient au médecin lui-même de décider s'il lève ou non le secret médical comme peut l'exiger la loi, c'est que le secret médical relève également de l'éthique.

III Le secret médical comme condition du dialogue.

Le secret médical ne se réduit pas à un code de bonne conduite fixant des limites au pouvoir du médecin. Il détermine également un droit naturel. Le rapport du médecin à son malade s'inscrit dans le rapport général de personne à personne où le secret se manifeste comme un devoir absolu. Le médecin n'a pas que des devoirs fixés par l'exercice d'un métier ou par la loi, mais il a également les devoirs d'un homme vis-à-vis d'autres hommes. A partir du moment où le médecin se doit d'être attentif à l'homme malade et non à un simple corps objet, il n'y a de pratique de la médecine que dans

l'espace commun qui est celui du dialogue. La question du secret médical engage rien moins que la présence ou la non présence à autrui. Il ne s'agit pas de surajouter à la détermination des conditions de la pratique médicale une dimension éthique qui lui demeurerait extérieure comme s'il y avait d'un côté l'exactitude du scientifique et de l'autre la compassion de l'homme. Le secret médical n'est pas ce qui ajoute un peu d'humanité au travail du médecin pour le rendre présentable, mais il est une condition nécessaire et essentielle de la rigueur médicale. La médecine est une science rigoureuse dans la mesure où elle n'est pas attentive à cette abstraction qu'est la maladie comme idée générale, mais à cette réalité qu'est l'homme malade dans sa singularité absolue. Déjà Platon dans le *Phèdre* (270c) faisait référence à Hippocrate pour indiquer qu'on ne peut traiter le corps sans traiter l'âme. Il s'agit en effet de traiter l'être tout entier puisque l'équilibre du corps dépend de l'équilibre de l'homme tout entier et également de l'équilibre général du cosmos. Ainsi la médecine demande-t-elle de la « prudence » au sens aristotélicien du terme c'est-à-dire une attention à la singularité de la situation de façon à savoir comment mettre en œuvre des lois générales. Prudence et compréhension de la totalité sont donc les conditions d'une rigueur qui ici ne se fonde pas sur le simple calcul. Pour être médecin il ne s'agit pas seulement de connaître les lois du corps, mais de comprendre un homme. L'acte médical est une rencontre et rencontrer revient à se trouver en présence d'un autre que je ne peux pas saisir directement mais seulement comprendre par le dialogue. Selon Jean Bernier, médecin à Blois (1622-1698), parce que le médecin doit être l'ami fidèle du malade, « le secret est le lien entre le malade et le médecin »⁴. Ce « entre » est selon lui « l'âme de la médecine » en ce qu'il fonde la confiance du malade envers son médecin. Or la confiance est constitutive de toute relation humaine parce qu'on ne peut parler de soi qu'avec la certitude complète de la discrétion rigoureuse de celui qui écoute. Sans une telle assurance on ne pourrait confier ce qui nous semble le plus délicat à dire. Dès lors le secret ne consiste pas seulement en un silence sur la vie privée du malade, il ne signifie pas seulement mutisme, mais cette réserve constitue le milieu dans lequel la parole du malade et la parole du médecin deviennent possibles. Selon Gadamer, « **la force de persuasion du médecin, la confiance du patient et sa collaboration représentent, aujourd'hui encore, un facteur de guérison essentiel qui participe d'une toute autre dimension que celle de l'action physico-chimique des médicaments sur l'organisme** »⁵. Le dialogue en effet rétablit une égalité

⁴ Villey, p.39.

⁵ *Philosophie de la santé*, Grasset- mollat, 1998, p.31.

entre deux êtres inégaux de par leur savoir : dans le dialogue le patient peut se dire et à travers cette parole le médecin va pouvoir comprendre ce qui arrive à son malade.

Une telle considération permet d'éviter deux formes de méconnaissance du secret médical :

1/ Ignorer purement et simplement qu'il s'agit là d'un secret et donc transgresser l'obligation de confiance qui lie le médecin à son malade.

2/ Croire que garder un secret revient à faire silence sur lui. Le secret médical n'est pas seulement le devoir de ne pas révéler ce que l'on sait à un tiers, mais également un devoir de parole envers son malade. Le médecin a le devoir de dire au malade ce qu'il sait et de répondre à ses questions. Le secret médical signifie en même temps écoute et parole le médecin ne se contente pas de forcer le malade à répondre à ses questions, mais par ses questions même il écoute et peut comprendre. S'il s'agissait simplement de faire silence garder un secret serait chose facile, mais cela devient une tâche difficile dans la mesure où on ne garde un secret que dans une parole à l'autre adressée.

Ainsi le secret est une condition du dialogue en ce qu'il constitue un sol commun où le médecin et le malade peuvent se rencontrer. Le malade n'a pas à dire des cachotteries et le médecin n'a pas à avoir une vaine curiosité. En effet, la confiance comme fondement de la relation met fin au bavardage comme propos qui masque l'objet propre de la rencontre. Le bavardage ne dit rien et sûrement pas les secrets que l'on a et en cela il est une fermeture. Au contraire, la discrétion du médecin permet l'ouverture d'une vraie parole parce que le malade sait par elle que le médecin n'a d'autre souci que son bien propre. Comme le montre Merleau-ponty, le dialogue est un « être à deux » par lequel nous coexistons dans un même monde⁶. Il ne s'agit pas de tout dire à son médecin, mais de pouvoir parler de soi dans sa souffrance. Un secret n'est secret que s'il est partagé et c'est pourquoi l'écoute respectueuse du médecin loin d'abolir le secret lui donne d'exister comme secret.

Le secret médical loin d'être une limite ou un obstacle à la vérité est ici sa forme même. Dire ses secrets est un acte qui coûte parce que c'est une exposition à autrui et c'est dire ce que l'on ressent sans pouvoir se faire le juge de ce qui nous arrive. Dire la vérité sur soi est à la fois un acte de sincérité (tout ce que l'on dit est vrai ; et non de franchise : dire toute la vérité que l'on ait) et d'humilité. Il s'agit donc d'un acte de liberté que le secret préserve alors que la trahison le détruit. Le médecin rend possible une parole qui sans lui n'aurait pas lieu et c'est en cela qu'il respecte

⁶ *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, p.407.

véritablement mes secrets. Le respect est ici une attention à ce que l'homme malade manifeste sans vouloir en forcer le secret.

En retour, le sol commun du dialogue fondé dans le secret donne au médecin la possibilité de dire la vérité à son malade. Il s'agit encore là d'un acte de liberté que le secret rend possible. Certes on ne peut sans doute pas demander au médecin de tout dire, mais on peut exiger de lui la sincérité. La rencontre de deux personnes est toujours la rencontre de deux libertés et c'est pourquoi, même s'il faut tenir compte des circonstances et de l'aveuglement des hommes, jamais le mensonge ne peut être institué en règle. Le médecin est tout autant tenu au secret qu'il est tenu de dire la vérité à son malade sauf à le mépriser en lui supprimant sa liberté. Le mensonge par omission est un acte de domination qui retire de fait toute possibilité de liberté au malade en lui retirant toute possibilité de choix et de décision. Le médecin encore une fois n'est pas propriétaire de la vérité médicale, mais seulement le dépositaire et il n'a pas à se substituer au malade. Dire la vérité est ainsi un devoir absolu et, comme disait Kant, le plus sacré de tous les devoirs : « Dire la vérité constitue un devoir qui doit être considéré comme la base de tous les devoirs »⁷. Certes, il faut dire la vérité pour qu'elle puisse être entendue, et cela demande de savoir la présenter et parfois d'en différer l'expression, mais le devoir de véracité est absolu et la prudence ne le remet pas en cause.

Faire du secret médical plus qu'une règle déontologique ou politique permet donc de penser son caractère absolu au-delà de toute relativité. Son caractère absolu ne tient pas au fait que l'on ne puisse jamais y déroger, mais au fait que la conscience morale est ici seule juge, la seule instance ultime de décision. Si la déontologie vise à déterminer le meilleur relativement à une pratique souvent et par nécessité hésitante, l'éthique veut déterminer les conditions absolues de la relation à autrui. En cela le secret, comme condition du rapport de personne à personne, relève bien de l'éthique ; il n'est plus alors uniquement médical, mais il ne peut être médical qu'en étant la forme particulière d'un devoir absolu. Le secret comme règle déontologique ne serait qu'un précepte passager et arbitraire s'il ne se fondait lui-même dans le secret éthique. Le secret éthique est ce qui permet le partage de la vérité en ouvrant un espace où le médecin peut poser ses questions, le malade y répondre et écouter ce que le médecin a à lui dire. Le médecin n'est tenu à obéir à une loi politique qui lui demande la levée du secret que s'il estime que cette levée ne peut pas porter atteinte au bien absolu du malade.

⁷ *Sur un prétendu droit de mentir par humanité.*

IV. Etre un secret

La médecine, parce qu'elle est un souci d'autrui, n'est pas une simple technique, un simple métier, mais une vocation. L'homme s'y engage tout entier et c'est pourquoi il se sent lié non seulement par un code déontologique, mais également par des normes éthiques. Le secret est pour lui une manière d'être par laquelle il se laisse toucher par les secrets d'autrui. Plus encore, le médecin qui prend conscience de sa vocation est non seulement attentif aux secrets des autres mais aussi à l'autre dans son secret. Le dialogue rendu possible par le secret médical respecte les secrets que l'on a comme le secret que l'on est. Mais pour dégager ce fondement ultime du secret médical, il faut opposer, comme le fait Kierkegaard, le secret fortuit fondé sur la dissimulation ou la réticence, qui cesse d'être secret dès qu'on le communique, à un secret essentiel, qui demeure secret même quand il est connu, qui est par nature secret :

« On peut distinguer entre le secret essentiel et le secret d'ordre secondaire ou accidentel. Les délibérations d'un conseil des ministres sont par exemple un secret d'ordre secondaire tant qu'elles ne sont pas rendues publiques, car l'exposé en est directement intelligible dès qu'elles sont connues. Il s'agit encore d'un secret d'ordre secondaire quand personne ne sait ce qui arrivera dans un an ; les événements une fois survenus sont directement intelligibles. Mais quand, par ordre de son démon, Socrate s'isole de tout contact et posito (par hypothèse) admet par exemple qu'en fait chacun devrait agir de même, il s'agit d'une conception de la vie propre à devenir essentiellement un secret, ou à devenir un secret essentiel, car elle se refuse à tout exposé direct, et tout au plus Socrate est-il en mesure, grâce à l'art de la maïeutique, d'aider un autre homme à parvenir négativement à la même conception. Tout le subjectif qui, par son intériorité dialectique, se soustrait à la forme d'exposé direct, est un secret essentiel »⁸.

Est essentiellement secret ce qui ne peut pas être exposé directement. Ainsi l'interrogation sur la nature du secret conduit à penser l'intimité même de l'homme comme secrète. Comprendre le secret revient

⁸ *Post-scriptum définitif et non scientifique aux Miettes philosophiques*, O.C. ed. de l'Orante T.10, p.75-76.

à me comprendre comme pour moi-même secret et à comprendre autrui comme pour moi-même essentiellement inconnu. Il n'est possible de comprendre l'autre homme, et plus particulièrement l'homme malade, que sur le fond de la condition humaine. L'homme malade ne peut être compris qu'en tant qu'il participe avec nous de l'être homme. En conséquence, celui qui ne s'est pas éprouvé pour lui-même secret ne peut pas être disponible au secret d'autrui, ne peut pas respecter en autrui son secret. L'exercice de la médecine est difficile parce qu'elle demande une authentique et radicale prise de conscience de soi sans laquelle il n'y a ni dialogue, ni vrai diagnostic. La déontologie du secret devient une pure conformité extérieure, l'éthique du secret devient impossible, tant que l'épreuve de son propre secret ne nous éprouve pas nous-mêmes.

Le médecin est celui qui se pose la question « qui est malade ? » Cependant il y a deux façons de répondre à cette question :

1/ Le malade est celui, quel qu'il soit, qui présente un ensemble de symptômes répertoriés et classés dans un tableau nosologique. Le sujet s'identifie alors à un réseau de déterminations qui définissent son essence. Il n'y a pas là de secret.

2/ On peut insister sur le « qui », « qui est l'homme malade ». On est alors attentif au sujet existant qui me fait face.

Le médecin, qui ne s'occupe pas d'une abstraction, mais d'un individu, se doit de comprendre une situation qui est précisément celle d'un homme, de cet homme là, une situation qui est la sienne. Dès lors, dans le secret médical il s'agit d'être attentif à une double inconnue : l'inconnu de la nature biologique et l'inconnu dont l'individu « existe » dans cette nature. A cette condition seulement la relation avec le malade devient une rencontre ouverte dans laquelle, par la médiation du dialogue, une connaissance indirecte de l'individu malade est possible. Cela demande de s'affranchir de toute idée d'une connaissance directe et transparente de l'homme malade et c'est pourquoi la médecine n'est pas réductible à la biologie. C'est l'homme tout entier qui est secret, qui se fait lui-même secret, qui se dérobe et cette rencontre ouverte ne supprime pas le secret mais en vit. Le secret d'autrui est ce par quoi il échappe à toute prise, à toute appropriation. Il n'est donc pas ici le confus qu'il s'agirait de décrypter, mais ce qui constitue l'altérité propre d'autrui. De par cette altérité radicale de celui que l'on rencontre, toute relation est une proximité de ce qui me demeure insaisissable. Autrui dans son mystère se révèle dans la proximité sans que le mystère soit détruit. Jamais autrui ne me deviendra directement accessible, jamais il ne me sera transparent et c'est dans la proximité que je peux comprendre en quoi son secret est

essentiel et non accidentel : il tient à sa façon unique et insubstituable d'exister.

Ne garde un secret que celui qui prend en garde l'autre dans son secret et, dans sa signification non technique mais existentielle, le secret peut s'identifier à la réserve de la pudeur qui n'est pas une position de retrait, mais une attention patiente à autrui qui laisse autrui se dire en son mystère. La pudeur est un respect qui agit en renonçant à se saisir d'autrui, en renonçant à le réduire d'emblée à sa maladie. Sans ce secret de l'être humain l'autre nous serait totalement transparent et nous le traverserions sans rencontrer jamais personne. Ainsi le secret médical en permettant de se libérer des secrets qu'on a rend possible la manifestation du secret qu'on est et le respect d'un tel secret porte en lui la signification éternelle de la médecine : par les soins rendre l'autre à lui-même.